

Le droit au logement des personnes en situation de handicap : Cadre de surveillance

**La Commission canadienne des droits de la
personne et le Bureau du défenseur fédéral du
logement**

Décembre 2024

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
Représenté par le Commission canadienne des droits de la personne, 2024

No de catalogue : HR4-122/2025F-PDF
ISBN : 978-0-660-75020-0

Table des matières

À propos de nous	1
Le droit au logement des personnes en situation de handicap	1
Notre cadre de surveillance	2
L'institutionnalisation.....	6
L'itinérance.....	11
La discrimination et la dignité.....	15
L'accessibilité	21
Le soutien et les services	26
L'abordabilité	30
La sécurité d'occupation	36
La sécurité.....	41
L'habitabilité.....	45
L'emplacement.....	51
Le respect du milieu culturel.....	56
Prochaines étapes	59

À propos de nous

La Commission canadienne des droits de la personne surveille l'application de la [Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](#) (CDPH) au Canada. Nous sommes chargés de suivre la manière dont le Canada met en œuvre la CDPH. En savoir plus sur [nos activités concernant la CDPH](#).

La défenseure fédérale du logement contribue à promouvoir et à protéger le droit au logement au Canada. La défenseure surveille les enjeux liés au logement, y compris les obstacles au logement pour les personnes en situation de handicap. Le Bureau du défenseur fédéral du logement se trouve à la Commission. On peut [obtenir des détails sur les activités du Bureau](#).

La Commission et la défenseure collaborent pour surveiller le droit au logement des personnes en situation de handicap au Canada.

Le droit au logement des personnes en situation de handicap

L'accès à un logement adéquat est un droit de la personne. Il ne s'agit pas seulement d'avoir un endroit où vivre. Il s'agit de disposer d'un logement sûr et sécurisé. Cela signifie pouvoir vivre dans la paix et la dignité.

Pour les personnes en situation de handicap, cela signifie également qu'elles peuvent choisir leur lieu de vie. Il s'agit de disposer d'un logement accessible. Cela signifie également avoir accès à du soutien pour pouvoir vivre de manière indépendante.

La [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#) (CDPH) dit que les personnes en situation de handicap doivent avoir un accès égal au logement. Elle dit que les personnes en situation de handicap ont le droit de vivre de manière indépendante et de participer à leur communauté. Le Canada a accepté de respecter la CDPH.

[La Loi sur la stratégie nationale sur le logement du Canada](#) dit que chaque personne a droit à un logement sûr, abordable et accessible.

Mais, les personnes en situation de handicap au Canada sont confrontées à de nombreux obstacles en matière de logement. De nombreuses personnes en situation de handicap sont contraintes de vivre dans des établissements institutionnels. Elles ne peuvent pas obtenir le soutien dont elles ont besoin pour vivre de manière indépendante. Peu de logements sûrs et accessibles sont disponibles. De nombreuses personnes ont du mal à payer leur loyer. Souvent, des gens se retrouvent en situation d'itinérance à cause de ces obstacles.

Même que certaines personnes en meurent. Des personnes en situation de handicap demandent [l'aide médicale à mourir](#) parce qu'elles n'ont pas accès à un logement qui répond à leurs besoins. Il faut que ça change.

Nous voulons mieux comprendre ce problème pour aider à trouver des solutions. Nous recueillons des renseignements sur ce que vivent les personnes en situation de handicap en matière de logement au Canada. Nous voulons savoir ce que c'est que d'être une personne en situation de handicap qui essaie d'avoir un logement qui répond à ses besoins. Nous souhaitons également connaître les mesures prises par le Canada pour améliorer cette situation. Nous utiliserons ces renseignements pour plaider en faveur du changement.

Si vous avez vécu l'itinérance ou avez rencontré des problèmes de logement, vous pouvez [le faire savoir à la défenseure fédérale du logement](#). La défenseure recueille ces informations afin de surveiller les enjeux liés au logement au Canada.

Notre cadre de surveillance

Nous avons développé un système pour surveiller le droit au logement des personnes en situation de handicap au Canada. Ce système s'appelle notre cadre de surveillance. Il explique ce que nous allons surveiller et comment nous allons surveiller. Il indique les renseignements que nous collecterons et analyserons. Ces indicateurs s'appuient sur le [Cadre OPERA](#) (en anglais) de surveillance des droits économiques et sociaux.

En 2022, nous avons rencontré des personnes en situation de handicap, leurs familles, et leurs proches-aidants. Nous voulions en savoir plus sur leurs expériences en matière de logement. Certaines personnes ont eu de la misère à trouver un logement. Certaines ont eu des problèmes avec leur logement. Nous remercions tout le monde de nous avoir donné la chance d'apprendre d'eux. Ces apprentissages nous ont aidé à développer notre cadre de surveillance.

Vous pouvez lire notre rapport, [Ce que nous avons appris : le logement pour les personnes en situation de handicap](#), pour en savoir plus sur ce qu'ils nous ont dit.

Nous avons créé notre cadre avec des personnes en situation de handicap et des experts. Nous voulons que notre travail soit inclusif. Nous savons que certaines personnes en situation de handicap rencontrent un plus grand nombre d'obstacles au logement. Par exemple, les gens peuvent rencontrer des obstacles à cause de leur handicap, leur sexe, et leur race. Ceci s'appelle « l'intersectionnalité ». Nous voulons surveiller cela.

Types de renseignements

Nous collectons et analyserons trois types de renseignements (informations). Ces types de renseignements sont appelés les indicateurs. Nous nous concentrons sur les renseignements relatifs aux résultats, aux efforts en matière de politiques et aux ressources gouvernementales.

- **Résultats** : Nous recueillerons des renseignements sur le contexte du logement des personnes en situation de handicap au Canada. Par exemple : Combien de personnes en situation de handicap disposent d'un logement qui répond à leurs besoins en matière d'accessibilité?
- **Efforts en matière de politiques** : Nous recueillerons des renseignements sur les lois, les politiques et les programmes relatifs au logement des personnes en situation de handicap. Par exemple : Quels sont les provinces et territoires qui prennent des mesures pour sortir les personnes en situation de handicap des établissements institutionnels?
- **Ressources** : Nous recueillerons des renseignements sur les sommes que les gouvernements dépensent pour améliorer le logement pour les personnes en situation de handicap. Par exemple : Combien les gouvernements ont-ils dépensé pour construire des logements abordables pour les personnes en situation de handicap?

Nous ventilerons les renseignements autant que possible. Cela signifie que nous diviserons les renseignements en différents groupes. Par exemple, nous diviserons les renseignements par :

- province et territoire
- type de handicap
- âge
- race
- sexe

Domaines

Nous nous concentrons sur onze domaines. Nous avons choisi des domaines qui représentent des éléments clés du droit au logement des personnes en situation de handicap. Ces domaines s'appuient sur la définition des Nations Unies du [droit à un logement adéquat \(ou convenable\)](#). Ils s'appuient aussi sur la CDPH.

Nous mettons l'accent sur ces domaines :

- **L'institutionnalisation** : Les personnes en situation de handicap sont-elles forcées de vivre dans des établissements institutionnels (comme les foyers de groupe, les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée)?
- **L'itinérance** : Les personnes en situation de handicap sont-elles plus exposées au risque de se trouver en situation d'itinérance? Les refuges et les services destinés aux personnes en situation d'itinérance répondent-ils à leurs besoins?
- **La discrimination et la dignité** : Les personnes en situation de handicap sont-elles victimes de discrimination en matière de logement? Peuvent-elles vivre dans la dignité?
- **L'accessibilité** : Le logement répond-il aux besoins en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap?
- **Le soutien et les services** : Les personnes en situation de handicap ont-elles accès au soutien dont elles ont besoin pour vivre de manière indépendante (comme l'aide pour cuisiner, faire le ménage et se laver)? Ont-elles accès aux services de base (comme l'eau potable et Internet)?

- **L’abordabilité (la capacité de paiement):** Les personnes en situation de handicap sont-elles confrontées à des obstacles financiers en matière de logement? Dépensent-elles trop d’argent pour le logement?
- **La sécurité d’occupation (la stabilité) :** Les personnes en situation de handicap ont-elles un domicile stable (permanent)? Risquent-elles d’être expulsées de leur logement? Ont-elles accès à la justice?
- **La sécurité :** Les personnes en situation de handicap se sentent-elles en sécurité chez eux? Ont-elles subi de la violence ou de l’abus de la part d’une personne avec laquelle elles vivent?
- **L’habitabilité (les conditions de logement):** Les personnes en situation de handicap vivent-elles dans des logements suffisamment grands, en bon état et exempts de risques sanitaires tels que les insectes et les moisissures?
- **L’emplacement :** Les personnes en situation de handicap peuvent-elles choisir les quartiers dans lesquels elles vivent? Vivent-elles à proximité de leurs lieux de travail et des services dont elles ont besoin (comme le transport, les écoles et les cliniques médicales)?
- **Le respect du milieu culturel :** Les personnes en situation de handicap ont-elles des logements qui tiennent compte de leurs identités culturelles et de leurs traditions?

Indicateurs

Voici plus d’informations sur les renseignements que nous recueillons dans chaque domaine. Vous trouverez également des liens vers des sources de droit international pertinentes, notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Les données seront ventilées (désagrégées) autant que possible, y compris par type de handicap, âge, race, sexe, lieu géographique et autres identités.



L'institutionnalisation

Est-ce que les personnes en situation de handicap sont forcées de vivre dans des établissements institutionnels?

Les établissements institutionnels comprennent des lieux tels que les foyers de groupe, les centres de soins de longue durée, et les prisons. Les personnes qui vivent dans les établissements institutionnels n'ont pas le contrôle de leur propre vie. Souvent, elles ne peuvent pas décider avec qui elles vivent, quelles activités elles font, ou ce qu'elles mangent.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap sont libres de choisir où et comment elles vivent. Elles peuvent vivre de manière autonome au sein de la communauté.
- **Sources du droit international** :
 - [Article 19](#) de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)
 - [Observation générale des Nations Unies sur l'article 19](#) de la CDPH
 - [Lignes directrices des Nations Unies sur la désinstitutionnalisation](#)

Indicateurs de résultats

1. Nombre de personnes vivant dans de grands établissements institutionnels pour personnes en situation de handicap

- **Description** : Il s'agit des personnes vivant dans des établissements institutionnels pour personnes en situation de handicap qui comptent au moins 100 résidentes et résidents.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

2. Nombre de personnes en situation de handicap de moins de 55 ans vivant dans un établissement de soins de longue durée

- **Description** : Il s'agit de personnes de moins de 55 ans vivant dans des établissements de soins de longue durée. Ces établissements sont souvent appelés des foyers de soins ou des résidences pour personnes âgées. Ils fournissent des soins de santé, des soins infirmiers et une supervision à temps plein. Les résidents sont surtout des personnes âgées (65 ans et plus).
- **Résultats** : Des milliers de personnes en situation de handicap de moins de 55 ans vivent dans des établissements de soins de longue durée. En 2016, 7 405 personnes de moins de 55 ans vivaient dans des établissements de soins de longue durée. En 2021, on en comptait 7 590.

- **Source des données** : Recensement de la population (2016 et 2021) : Logements collectifs

*Ces statistiques proviennent d'un dénombrement ponctuel. Elles représentent le nombre de résidents dans ces foyers au jour du Recensement. Les résidents âgés de moins de 55 ans sont probablement en situation de handicap, puisqu'ils ont besoin de soins de santé, de soins infirmiers et de surveillance à temps plein.

3. Nombre de personnes en situation de handicap vivant dans des foyers de groupe et d'autres structures de soins collectifs

- **Description** : Il s'agit des personnes vivant dans des foyers de groupes et d'autres structures de soins collectifs, y compris les centres de traitement. Ces établissements fournissent des soins de santé ou des services sociaux tels que des conseils, une supervision et un traitement.
- **Résultats** : Des dizaines de milliers de personnes en situation de handicap vivent dans des foyers de groupe. En 2016, 65 790 personnes en situation de handicap vivaient dans des établissements résidentiels tels que les foyers de groupe pour les personnes vivant avec un handicap et une dépendance. En 2021, on en comptait 61 710.

- **Source des données** : Recensement de la population (2016 et 2021) : Logements collectifs

*Ces statistiques proviennent d'un dénombrement ponctuel. Elles représentent le nombre de résidents dans ces foyers au jour du Recensement.

4. Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les prisons et les établissements correctionnels

- **Description** : Il s'agit des prisons fédérales, provinciales et territoriales, des établissements pour jeunes délinquants, des prisons et des postes de police.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Le recensement inclut des données sur les personnes vivant dans des établissements correctionnels, mais il n'indique pas combien de ces personnes vivent avec des handicaps. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

5. Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les centres de détention pour immigrants et les centres pour réfugiés et demandeurs d'asile

- **Description** : Il s'agit des personnes détenues dans les centres de surveillance pour immigrants et des personnes vivant dans des centres pour réfugiés et demandeurs d'asile.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Le recensement inclut des données sur les personnes vivant dans des centres d'hébergement pour réfugiés et demandeurs d'asile, mais il n'indique pas combien de ces personnes vivent avec des handicaps. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

6. Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les refuges pour personnes en situation d'itinérance

- **Description** : Cette étude porte sur les personnes vivant dans des refuges pour personnes en situation d'itinérance.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. L'Étude nationale sur les refuges menée par Logements, Infrastructures et Collectivités Canada ne collecte pas actuellement de données sur le handicap. Cette étude commencera à collecter des données sur le handicap en 2024. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

7. Nombre de personnes en situation de handicap détenues involontairement dans des hôpitaux

- **Description** : Il s'agit des personnes qui sont forcées de rester ou de recevoir un traitement dans des hôpitaux. Il s'agit par exemple des personnes détenues en vertu des lois sur la santé mentale ou la tutelle. Il s'agit également des personnes détenues dans des établissements de soins de santé par le système de la justice pénale.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

8. Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les systèmes de protection de l'enfance

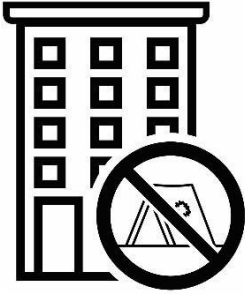
- **Description** : Il s'agit des enfants pris en charge par les services de protection de l'enfance, qui visent à protéger les enfants contre la maltraitance et la négligence. Cela inclut les enfants placés en famille d'accueil.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Les provinces et les territoires peuvent fournir des informations sur le nombre d'enfants placés dans leurs systèmes de protection de l'enfance, mais ils ne précisent pas toujours si ces enfants sont en situation de handicap. Il se peut qu'ils ne publient pas ces informations de façon régulière. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

9. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui sont satisfaites de leur niveau d'autonomie en ce qui concerne leurs conditions de logement

- **Description** : Il s'agit de savoir si les gens ont le sentiment de pouvoir choisir où et avec qui ils vivent.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales. L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 comprenait une question sur le niveau d'autonomie des personnes dans la prise de décision. Toutefois, cette question n'est pas abordée dans l'actuelle Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI). Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration



L'itinérance

Est-ce que les personnes en situation de handicap sont à plus grand risque de l'itinérance? Les refuges et les services destinés à l'itinérance répondent-ils à leurs besoins?

L'itinérance est une situation que vivent les personnes qui n'ont pas d'endroit stable, sûr et permanent pour vivre. Les gens peuvent vivre l'itinérance de plusieurs manières. Par exemple, une personne peut rester dans un refuge ou dormir dehors (dans un campement). C'est ce qu'on appelle « l'itinérance visible ». Une personne peut également rester temporairement chez des amis ou en famille. C'est ce qu'on appelle « l'itinérance cachée ». Visitez le [Rond-point de l'itinérance](#) pour en savoir plus.

- **Objectif :** Les personnes en situation de handicap courent moins de risques de se retrouver en situation d'itinérance. Les refuges et services pour les personnes en situation d'itinérance répondent à leurs besoins.
- **Sources du droit international :**
 - [Article 28](#) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) – Niveau de vie adéquat et protection sociale
 - [Article 11, paragraphe 1,](#) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) – Niveau de vie adéquat
 - [Article 6](#) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) – Droit à la vie
 - [Observation générale des Nations Unies sur l'article 6](#) du PIDCP
 - [Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les politiques et programmes inclusifs de lutte contre l'itinérance](#) (décembre 2021)
 - [Lignes directrices des Nations Unies pour la mise en œuvre du droit à un logement convenable](#) – Lignes directrices sur l'itinérance

Indicateurs de résultats

1. Taux d'itinérance des personnes en situation de handicap

- **Description** : Concerne les personnes qui ont été en situation d'itinérance.
- **Résultats** :
 - Les personnes en situation de handicap sont quatre fois plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance. En 2021, 4 % des personnes en situation de handicap ont déclaré avoir été en situation d'itinérance au cours de leur vie. À titre de comparaison, le taux est de 1 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Itinérance. À partir de 2024, le [dénombrement ponctuel](#) sur l'itinérance de Logements, Infrastructures et Collectivités Canada recueillera des données sur les personnes en situation de handicap.
 - Les personnes en situation de handicap sont plus de deux fois plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance cachée. En 2021, parmi les personnes qui ont vécu l'itinérance cachée au cours de leur vie, 5 % étaient des personnes en situation de handicap. Cette proportion atteignait 2 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Itinérance.

****Voir notre fiche sur [l'itinérance](#).**

2. Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les refuges pour personnes en situation d'itinérance qui estiment que les refuges et les services répondent à leurs besoins

- **Description** : Il s'agit des personnes qui estiment que les refuges et les services destinés aux personnes en situation d'itinérance répondent à leurs besoins.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaçons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

3. Durée de l'itinérance

- **Description** : Cela examine la durée pendant laquelle les personnes ont été en situation d'itinérance. Il comprendra également des informations sur les cas chroniques (6 mois et plus) ou temporaires (moins de 6 mois).
- **Résultats** :
 - Les personnes en situation de handicap vivent l'itinérance chronique et temporaire pour des durées similaires à celles des personnes sans handicap. Parmi toutes les personnes qui ont vécu l'itinérance :
 - **L'itinérance chronique** : 36 % des personnes en situation de handicap ont déclaré que leur plus longue période d'itinérance avait duré plus de 6 mois. Cette proportion atteint 34 % chez les personnes sans handicap.
 - **L'itinérance temporaire** : 64 % des personnes en situation de handicap ont déclaré que leur plus longue période d'itinérance était de moins de 6 mois. Cette proportion atteint 66 % chez les personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Itinérance

4. Raisons de l'itinérance

- **Description** : Il s'agit d'examiner les problèmes qui ont conduit les personnes à se retrouver en situation d'itinérance. Il peut s'agir, par exemple, de problèmes financiers, de santé, et de qualité du logement. Il peut s'agir de conflits avec les propriétaires et de problèmes liés aux conditions de logement. Il peut également s'agir de problèmes liés à l'institutionnalisation.
- **Résultats** : Beaucoup de personnes en situation de handicap ont vécu l'itinérance à cause de problèmes de rupture de relations, d'argent, de santé et de propriétaires. En 2021 :
 - Les ruptures de relations étaient une raison principale d'itinérance pour 46 % des personnes en situation de handicap. À titre de comparaison, le taux est de 30 % chez les personnes sans handicap.
 - L'argent était une raison principale pour 45 % des personnes en situation de handicap. À titre de comparaison, le taux est de 40 % chez les personnes sans handicap.

- La santé était une raison principale pour 20 % des personnes en situation de handicap. À titre de comparaison, le taux est de 9 % chez les personnes sans handicap.
- Les problèmes liés au propriétaire sont une raison principale pour 10 % des personnes en situation de handicap. À titre de comparaison, le taux est de 8 % chez les personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Itinérance

5. Nombre de personnes en situation de handicap qui ont été en situation d'itinérance et qui disposent désormais d'un logement adéquat

- **Description** : Il s'agit des personnes qui ont connu l'itinérance, mais qui ont maintenant trouvé un logement adéquat. Un logement adéquat est suffisamment grand, abordable et ne nécessite pas de réparations majeures.
- **Résultats** : Plusieurs personnes en situation de handicap qui sont en situation d'itinérance n'ont pas trouvé de logement acceptable. En 2021, seulement 44 % des personnes en situation de handicap qui étaient en situation d'itinérance ont trouvé un logement acceptable. À titre de comparaison, le taux est de 52 % chez les personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Itinérance

Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration



La discrimination et la dignité

Est-ce que les personnes en situation de handicap sont victimes de discrimination au logement? Peuvent-elles vivre dans la dignité?

La discrimination c'est lorsqu'une personne est traitée injustement en raison d'un aspect de son identité. Les personnes peuvent être confrontées à plus d'un type de discrimination. On parle alors de « discrimination intersectionnelle ». Par exemple, une personne peut être victime de discrimination en raison de son handicap et leur race. L'absence de discrimination permet aux personnes en situation de handicap de vivre dans la dignité.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap ne subissent pas de discrimination en matière de logement, et elles peuvent vivre dans la dignité.
- **Sources du droit international** :
 - [Article 5](#) de la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap (CDPH) des Nations Unies – Égalité et non-discrimination
 - [Observation générale des Nations Unies sur l'article 5](#) de la CDPH
 - [Lignes directrices des Nations Unies pour la mise en œuvre du droit à un logement convenable](#) – Lignes directrices sur la discrimination

Indicateurs de résultats

- **Notes :** Pour cette section de notre cadre, nous avons examiné les données sur les plaintes relatives aux droits de la personne dans les rapports annuels des commissions fédérales, provinciales et territoriales des droits de la personne. Nous avons également examiné les rapports annuels des tribunaux des droits de la personne en Ontario, la Colombie-Britannique et le Nunavut, puisque les gens déposent des plaintes directement auprès de ces tribunaux.

La plupart des institutions des droits de la personne au Canada continuent de recevoir le plus grand nombre de plaintes concernant la discrimination fondée sur le handicap. Les institutions rendent compte de leurs données sur les plaintes de différentes manières. Par exemple, certaines rendent compte du nombre de plaintes reçues chaque année. D'autres rendent compte du nombre de plaintes acceptées chaque année. Certaines institutions rendent compte par année civile, et d'autres rendent compte par exercice financier. Ces différences rendent difficile la comparaison des données sur les plaintes à travers le pays.

L'Enquête sociale canadienne comprend des données sur la discrimination en matière de logement, mais nous n'avons pas accès à ces données.

1. Pourcentage de plaintes de discrimination en matière de logement fondées sur le handicap

- **Description :** Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap comme motif de discrimination.
- **Résultats :** Les commissions des droits de la personne du Québec et de la Saskatchewan ont reçu des plaintes de discrimination en matière de logement qui citaient le handicap. Les rapports annuels d'autres institutions de défense des droits de la personne ne font pas mention de plaintes de discrimination en matière de logement qui citent le handicap.
 - **Québec:**
 - **2023-2024:** Pas disponible
 - **2022-2023:**
 - 10 % des enquêtes ouvertes concernaient le logement. Ils ont ouvert 77 dossiers d'enquêtes concernant le logement. 12 de ces dossiers citaient le handicap comme motif de discrimination.

- **2021-2022:**
 - 8 % des enquêtes ouvertes concernaient le logement. Ils ont ouvert 39 dossiers d'enquêtes concernant le logement. 3 de ces dossiers citaient le handicap comme motif de discrimination.
 - **2020-2021:**
 - 8 % des enquêtes ouvertes concernaient le logement. Ils ont ouvert 63 dossiers d'enquêtes concernant le logement. 10 de ces dossiers citaient le handicap comme motif de discrimination.
- **Saskatchewan:**
 - **2023-2024:**
 - Moins de 1 % des plaintes formalisées concernaient le logement. 1 plainte formalisée concernant le logement citait le handicap.
 - **2022-2023:**
 - Environ 6 % des plaintes formalisées concernaient le logement. 6 plaintes formalisées concernant le logement citaient le handicap.
 - **2021-2022:**
 - Environ 8 % des plaintes formalisées concernaient le logement. 8 plaintes formalisées concernant le logement citaient le handicap.
 - **2020-2021:**
 - Environ 2 % des plaintes formalisées concernaient le logement. 2 plaintes formalisées concernant le logement citaient le handicap.
 - **Source des données :** Rapports annuels des commissions fédérales, provinciales et territoriales des droits de la personne (2020-2024)

2. Pourcentage de plaintes de discrimination en matière de logement fondées sur le handicap et le statut socio-économique

- **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et le statut socio-économique comme motifs de discrimination. Le statut socio-économique est aussi appelé « la condition sociale » ou « le versement de prestations d'aide sociale ».
- **Résultats** : Les institutions des droits de la personne n'ont pas mentionné dans leurs rapports annuels si elles avaient reçu des plaintes concernant le logement qui citaient le handicap et le statut socio-économique.
 - **Source des données** : Rapports annuels des commissions fédérales, provinciales et territoriales des droits de la personne (2020-2024)

3. Pourcentage de plaintes de discrimination en matière de logement fondées sur le handicap et la race

- **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et la race / l'ethnicité comme motifs de discrimination.
- **Résultats** : Les institutions des droits de la personne n'ont pas mentionné dans leurs rapports annuels si elles avaient reçu des plaintes concernant le logement qui citaient le handicap et le statut socio-économique.
 - **Source des données** : Rapports annuels des commissions fédérales, provinciales et territoriales des droits de la personne (2020-2024)

4. Pourcentage de plaintes de discrimination en matière de logement fondées sur le handicap et le sexe

- **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et le sexe comme motifs de discrimination.
- **Résultats** : Les institutions des droits de la personne n'ont pas mentionné dans leurs rapports annuels si elles avaient reçu des plaintes concernant le logement qui citaient le handicap et le sexe.
 - **Source des données** : Rapports annuels des commissions fédérales, provinciales et territoriales des droits de la personne (2020-2024)

5. Pourcentage de plaintes de discrimination en matière de logement fondées sur le handicap et la situation familiale

- **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et la situation familiale comme motifs de discrimination.
- **Résultats** : Les institutions des droits de la personne n'ont pas mentionné dans leurs rapports annuels si elles avaient reçu des plaintes concernant le logement qui citaient le handicap et la situation familiale.
 - **Source des données** : Rapports annuels des commissions fédérales, provinciales et territoriales des droits de la personne (2020-2024)

6. Pourcentage de plaintes de discrimination en matière de logement fondées sur le handicap et l'orientation sexuelle

- **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et l'orientation sexuelle comme motifs de discrimination.
- **Résultats** : Les institutions des droits de la personne n'ont pas mentionné dans leurs rapports annuels si elles avaient reçu des plaintes concernant le logement qui citaient le handicap et l'orientation sexuelle.
 - **Source des données** : Rapports annuels des commissions fédérales, provinciales et territoriales des droits de la personne (2020-2024)

7. Pourcentage de plaintes de discrimination en matière de logement fondées sur le handicap et l'identité de genre

- **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et l'identité / l'expression de genre comme motifs de discrimination.
- **Résultats** : Les institutions des droits de la personne n'ont pas mentionné dans leurs rapports annuels si elles avaient reçu des plaintes concernant le logement qui citaient le handicap et l'identité de genre.
 - **Source des données** : Rapports annuels des commissions fédérales, provinciales et territoriales des droits de la personne (2020-2024)

8. Pourcentage de plaintes de discrimination en matière de logement fondées sur le handicap et l'âge

- **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et l'âge comme motifs de discrimination.
- **Résultats** : Les institutions des droits de la personne n'ont pas mentionné dans leurs rapports annuels si elles avaient reçu des plaintes concernant le logement qui citaient le handicap et l'âge.
 - **Source des données** : Rapports annuels des commissions fédérales, provinciales et territoriales des droits de la personne (2020-2024)

9. Pourcentage de plaintes de discrimination en matière de logement fondées sur le handicap et la religion

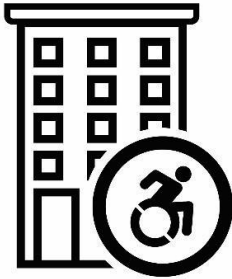
- **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et la religion comme motifs de discrimination.
- **Résultats** : Les institutions des droits de la personne n'ont pas mentionné dans leurs rapports annuels si elles avaient reçu des plaintes concernant le logement qui citaient le handicap et la religion.
 - **Source des données** : Rapports annuels des commissions fédérales, provinciales et territoriales des droits de la personne (2020-2024)

10. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui estiment que leur logement leur permet de vivre dans la dignité.

- **Description** : Personnes qui estiment que leur logement leur permet de vivre dans la dignité.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales / territoriales. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration



L'accessibilité

Est-ce que les personnes en situation de handicap ont accès à des logements qui répondent à leurs besoins d'accessibilité?

La conception universelle peut permettre de rendre les logements plus accessibles à tous.

Les logements adaptables peuvent facilement être modifiés pour répondre aux besoins uniques en matière d'accessibilité des personnes.

- **Objectif :** Les personnes en situation de handicap peuvent trouver des logements qui répondent à leurs besoins en matière d'accessibilité.
- **Sources du droit international :**
 - [Article 9](#) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) – Accessibilité
 - [Observation générale des Nations Unies sur l'article 9](#) de la CDPH

Indicateurs de résultats

1. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui estiment que leur logement répond à leurs besoins en matière d'accessibilité

- **Description** : Il s'agit des personnes qui estiment que leur logement répond à leurs besoins en matière d'accessibilité.
- **Résultats** :
 - Plusieurs personnes en situation de handicap ne disposent pas de logements adaptés à leurs besoins en matière d'accessibilité. En 2022, 16 % des personnes qui vivent avec un handicap physique ne disposaient pas des aides physiques dont elles avaient besoin dans leur logement.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) : Aides, appareils ou technologies fonctionnels – Mobilité et agilité
 - Plusieurs personnes en situation de handicap n'ont pas le sentiment que leur logement est accessible. En 2021, seulement 38 % des personnes en situation de handicap estimaient que leur logement était accessible aux personnes qui vivent avec un handicap physique.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Caractéristiques du logement

* Les statistiques réelles sont sûrement plus élevées. Ces données se concentrent sur les besoins des personnes qui vivent avec un handicap physique. Elles ne reflètent pas les besoins d'accessibilité des personnes ayant d'autres types de handicaps. Elles excluent également les personnes vivant dans des institutions telles que les foyers, les prisons et les refuges. Nous plaidons pour l'amélioration de la collection de données et de la transparence dans ce domaine.

*Voir notre [fiche sur l'accessibilité](#).

2. Nombre de logements accessibles dans chaque territoire de compétence, y compris les logements dans les réserves

- **Description** : Examen de l'offre actuelle de logements accessibles dans chaque province, territoire, et dans les réserves. Un logement accessible est un logement conçu et construit pour répondre à des exigences spécifiques en matière d'accessibilité.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

3. Nombre de logements adaptables dans chaque territoire de compétence, y compris les logements dans les réserves

- **Description** : Examen de l'offre actuelle de logements adaptables dans chaque province, territoire, et dans les réserves. Un logement adaptable est un logement qui peut être facilement modifié pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en matière d'accessibilité.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

4. Nombre de logements sociaux et abordables appartenant à l'État qui sont accessibles

- **Description** : Logements sociaux et abordables appartenant à l'État et accessibles.
- **Résultats** : Peu de logements sociaux et abordables publics sont accessibles. En 2016, seulement 10 % des logements sociaux et abordables étaient accessibles. En 2020, cette statistique n'était que de 9 %.
 - **Source des données** : Enquête sur les infrastructures publiques essentielles (2016 et 2020). Cette enquête utilise le terme « accès sans obstacles » au lieu de logement « accessible ». Depuis 2022, ces données sont recueillies dans le cadre de l'enquête sur les logements sociaux et abordables de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

5. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant payé de leur poche des rénovations liées à l'accessibilité

- **Description** : Personnes qui ont utilisé leur propre argent pour financer des travaux de rénovation visant à améliorer l'accessibilité de leur logement. Il s'agit également de personnes qui ont eu accès à des fonds publics, mais qui ont dû payer elles-mêmes une partie des rénovations.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. L'ancienne version de l'enquête canadienne sur l'incapacité comprenait des questions à ce sujet. (Voir l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités [EPLA] de 2001 et 2006). Ces questions ne sont pas incluses dans l'actuelle Enquête canadienne sur les personnes en situation de handicap (ECP). Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

6. Pourcentage de refuges pour personnes en situation d'itinérance, de maisons de transition et de refuges d'urgence accessibles

- **Description** : Refuges qui fournissent un logement temporaire, à court terme ou à long terme, aux personnes qui sont en situation d'itinérance ou victimes de la violence fondée sur le sexe, ou les deux.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. L'Étude nationale sur les refuges ne comprend pas actuellement l'accessibilité des refuges. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

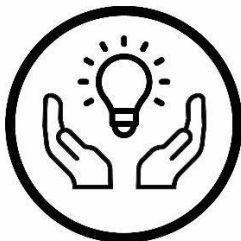
7. Normes d'accessibilité et exigences du code du bâtiment pour les logements.

- **Description** : Examen des normes d'accessibilité et des exigences du code du bâtiment pour les maisons individuelles et les immeubles résidentiels à logements multiples. Cela comprend des normes et des exigences pour les espaces communs dans les immeubles à logements multiples et pour l'intérieur des unités d'habitation (maisons et appartements).
- **Sources des données** : Normes d'accessibilité nationales et provinciales/territoriales et exigences du code du bâtiment.

8. Programmes de financement public pour les rénovations visant à améliorer l'accessibilité des logements.

- **Description** : Financement public auquel les personnes peuvent accéder pour les aider à couvrir les coûts des rénovations visant à améliorer l'accessibilité de leur logement.
- **Sources des données** : Programmes des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Indicateurs supplémentaires en cours d'élaboration



Le soutien et les services

Les personnes en situation de handicap ont-elles les aides nécessaires pour vivre de manière indépendante? Ont-elles un accès égal aux services de base à leur domicile?

Les aides incluent des éléments comme l'aide pour se laver, cuisiner, faire le ménage et se rendre à des rendez-vous. Les services de base incluent des éléments comme l'eau potable et l'accès à Internet.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap ont accès aux soutiens dont elles ont besoin pour vivre de manière autonome. Elles ont un accès égal aux services de base (infrastructure) chez eux.
- **Sources du droit international** :
 - [Article 19](#) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies - Autonomie de vie et inclusion dans la société
 - [Observation générale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable](#) (Le document en français se trouve sur une page en anglais seulement.)

Indicateurs de résultats

1. Pourcentage de personnes en situation de handicap bénéficiant de l'aide dont elles ont besoin pour vivre de manière indépendante

- **Description** : Il s'agit des personnes qui bénéficient des aides dont elles ont besoin pour leurs activités quotidiennes. Par exemple, cela peut inclure l'aide pour prendre un bain, faire le ménage, cuisiner ou faire les courses.
- **Résultats** : Plusieurs personnes en situation de handicap ne reçoivent pas l'aide dont elles ont besoin à la maison. En 2017, sur l'ensemble des personnes en situation de handicap ayant déclaré avoir besoin d'aide, 24 % n'ont pas reçu suffisamment d'aide, tandis que 13 % n'ont reçu aucune aide. En 2022, sur l'ensemble des personnes en situation de handicap ayant déclaré avoir besoin d'aide, 22 % n'ont pas reçu suffisamment d'aide, tandis que 16 % n'ont reçu aucune aide.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) : Confiné à la maison

2. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui n'ont pas d'eau potable à domicile

- **Description** : Il s'agit des personnes qui n'ont pas eu d'eau potable à leur domicile pendant plus d'une semaine. L'eau potable est considérée comme sûre si les gens peuvent la boire sans risque significatif pour leur santé.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont moins susceptibles d'avoir de l'eau potable à domicile que les personnes sans handicap. En 2021, 4 % des personnes en situation de handicap avaient de l'eau non potable. À titre de comparaison, le taux est de 2 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Problèmes liés au logement

3. Pourcentage de personnes en situation de handicap dont la qualité de l'air dans leur logement est médiocre

- **Description** : Personnes dont le logement présente une mauvaise qualité de l'air en raison d'odeurs provenant de leur voisinage ou de l'extérieur.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles d'avoir une mauvaise qualité de l'air à leur domicile que les personnes sans handicap. En 2021, 12 % des personnes en situation de handicap avaient une mauvaise qualité de l'air à leur domicile. À titre de comparaison, le taux est de 7 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Problèmes liés au logement

4. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui sont satisfaites du bon fonctionnement de leurs systèmes de chauffage et de climatisation

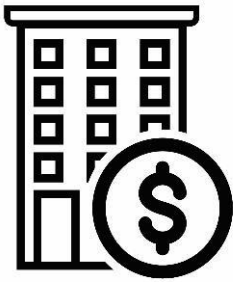
- **Description** : Il s'agit des personnes qui sont satisfaites du bon fonctionnement de leurs systèmes de chauffage et de climatisation
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont moins satisfaites de leurs systèmes de chauffage et de climatisation que les personnes sans handicap. En 2021, 31 % des personnes en situation de handicap ne pouvaient pas maintenir un niveau de chauffage confortable dans leur logement, comparativement à 21 % des personnes sans handicap. La même année, 35 % des personnes en situation de handicap ne pouvaient pas maintenir un niveau de climatisation confortable dans leur logement, comparativement à 24 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Satisfaction à l'égard du logement

5. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui ne disposent pas d'un accès fiable à Internet à leur domicile

- **Description** : Accessibilité et fiabilité des services Internet dans les foyers.
- **Résultats** : Certaines personnes en situation de handicap n'ont pas d'accès fiable à Internet à leur domicile. En 2017, 2 % des personnes en situation de handicap n'avaient pas d'accès fiable à Internet. En 2022, cette proportion a triplé pour atteindre 6 %.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) : Utilisation d'Internet

Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration



L'abordabilité

Les personnes en situation de handicap sont-elles confrontées à des obstacles financiers en matière de logement? Dépensent-elles trop d'argent pour le logement?

Le logement est abordable s'il coûte moins de 30 % du revenu d'un ménage. Le coût du logement ne devrait pas empêcher les gens de répondre à leurs autres besoins fondamentaux. Les gens devraient avoir suffisamment d'argent restant pour acheter des choses comme de la nourriture et des médicaments.

- **Objectif :** Les personnes en situation de handicap ne doivent pas dépenser plus de 30 % de leurs revenus sur leur logement.
- **Sources du droit international :**
 - [Article 28](#) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies – Niveau de vie adéquat et protection sociale
 - [Observation générale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable](#) (Le document en français se trouve sur une page en anglais seulement.)

Indicateurs de résultats

1. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant dans un logement inabordable

- **Description** : Personnes qui vivent dans des logements inabordables. Cela signifie qu'elles dépensent plus de trente pour cent (30 %) de leur revenu avant impôt sur leur logement.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable que les personnes sans handicap. Les locataires en situation de handicap sont encore plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable.
 - En 2017, 44 % des locataires en situation de handicap vivaient dans un logement inabordable. À titre de comparaison, le taux est de 32 % des locataires sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017) : Abordabilité du logement
 - En 2019, les proportions étaient de 43 % pour les locataires en situation de handicap et de 29 % pour les locataires sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le revenu (2019) : Frais de logement liés au revenu

Note : L'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) et l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) choisissent leurs répondants de manières différentes. Ainsi, les données entre ces deux enquêtes ne devraient pas être comparées.

- En 2022, les proportions étaient de 34 % pour les locataires en situation de handicap et de 25 % pour les locataires sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2022) : Abordabilité du logement

*Voir notre [fiche sur l'abordabilité](#).

2. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui n'ont pas pu payer leur loyer ou leur hypothèque à temps

- **Description** : Ménages qui ont dû retarder le paiement d'un loyer ou d'un prêt hypothécaire au cours des douze (12) derniers mois en raison de difficultés financières.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de manquer des paiements de logement que les personnes sans handicap. En 2021, 10 % des personnes en situation de handicap ont manqué un paiement de loyer ou d'hypothèque. À titre de comparaison, le taux est de 6 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Difficultés économiques

3. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant dans des logements subventionnés

- **Description** : Personnes qui vivent dans un logement pour lequel elles paient un loyer inférieur à la normale. Cela comprend les ménages qui vivent dans un logement dont le loyer est adapté à leurs revenus, ou dans un logement social, public, gouvernemental ou à but non lucratif. Cela comprend également les ménages qui bénéficient d'un supplément au loyer ou d'une allocation de logement.
- **Résultats** :
 - Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre dans un logement subventionné que les personnes sans handicap. En 2017, 5 % des locataires en situation de handicap vivaient dans un logement subventionné. À titre de comparaison, le taux est de 2 % des locataires sans handicap. Ces proportions n'avaient pas changé en 2022.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Frais de logement et subventions pour les locataires
 - L'Enquête auprès des peuples autochtones (2017) a également inclus des données sur cette question. Statistique Canada n'a pas publié ces données, car elles ne répondaient pas à ses [normes de qualité](#).

4. Temps passé par les personnes en situation de handicap sur les listes d'attente pour un logement subventionné

- **Description :** Temps passé par les personnes sur les listes d'attente pour un logement subventionné (un logement pour lequel elles paient un loyer inférieur à la normale). Les subventions peuvent être accordées par diverses organisations, notamment les gouvernements, les coopératives de logement, les organisations à but non lucratif, les organisations autochtones ou les entreprises privées.
- **Résultats :**
 - Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles d'être sur les listes d'attente pour les logements sociaux et abordables que les personnes sans handicap. En 2021, 3 % des personnes en situation de handicap étaient sur ces listes d'attente. À titre de comparaison, le taux est de 1 % pour les personnes sans handicap.
 - **Source des données :** Enquête canadienne sur le logement (2021) : Frais de logement et subventions pour les locataires et Liste d'attente pour les logements sociaux et abordables. Cette enquête porte sur les logements « sociaux et abordables », ce qui est plus large que les logements « subventionnés ».
 - Les personnes en situation de handicap sans personne à charge ont passé plus de temps sur les listes d'attente pour un logement social et abordable que les personnes sans handicap et sans personne à charge. En 2021, le temps d'attente moyen pour ces personnes en situation de handicap était de 46 mois. En 2021, le temps d'attente moyen pour les personnes en situation de handicap était de 46 mois. À titre de comparaison, le taux est de 34 mois pour les personnes sans handicap.
 - **Source des données :** Enquête canadienne sur le logement (2021) : Frais de logement et subventions pour les locataires et Liste d'attente pour les logements sociaux et abordables.
 - Les Autochtones en situation de handicap sont plus susceptibles d'être sur des listes d'attente pour des logements subventionnés que les autochtones sans handicap. En 2017, 6 % des Autochtones en situation de handicap étaient sur des listes d'attente. À titre de comparaison, le taux est de 3 % des Autochtones sans handicap.
 - **Source des données :** Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement

- Les Autochtones en situation de handicap ont passé plus de temps sur les listes d'attente pour un logement subventionné que les Autochtones sans handicap. En 2017, les Autochtones en situation de handicap ont passé en moyenne 42 mois sur les listes d'attente. À titre de comparaison, le taux est de 28 mois pour les Autochtones sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement

5. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant des besoins impérieux en matière de logement

- **Description** : Il s'agit des personnes qui ont des besoins impérieux en matière de logement. Ce sont des personnes qui vivent dans un logement inadapté, insuffisant ou inabordable et qui ne peuvent pas s'offrir d'autres logements au sein de leur communauté. Le logement est inadapté s'il n'y a pas assez de chambres pour les personnes qui y vivent. Un logement est inadéquat s'il nécessite des réparations importantes. Il est inabordable s'il coûte plus de 30 % des revenus avant impôts d'un ménage.
- **Résultats** : Les locataires en situation de handicap sont presque deux fois plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement.
 - En 2017, 34 % des locataires en situation de handicap avaient des besoins impérieux en matière de logement. À titre de comparaison, le taux est de 20 % chez les locataires sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017) : Besoins impérieux en matière de logement
 - En 2019, les proportions étaient de 31 % pour les locataires en situation de handicap et de 17 % pour les locataires sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le revenu (2019) : Besoins impérieux en matière de logement

Note : L'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) et l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) choisissent leurs répondants de manières différentes. Ainsi, les données entre ces deux enquêtes ne devraient pas être comparées.

- En 2022, les proportions étaient de 23 % pour les locataires en situation de handicap et de 14 % pour les locataires sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2022) : Besoins impérieux en matière de logement

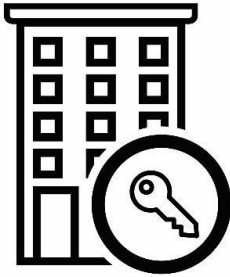
*Voir notre fiche sur [les besoins impérieux en matière de logement](#).

6. Différence de coût entre un logement accessible et un logement non accessible

- **Description** : Il s'agit de déterminer dans quelle mesure la location ou l'achat d'un logement accessible est plus coûteux que celui d'un logement non accessible. On analyse également le coût de la rénovation (adaptation) des logements pour répondre aux besoins uniques des personnes en matière d'accessibilité
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration



La sécurité d'occupation

Est-ce que les personnes en situation de handicap ont des logements stables? Sont-elles en danger de perdre leur logement? Peuvent-elles accéder à la justice?

La sécurité d'occupation signifie que la personne est protégée contre l'expulsion de son domicile. Cela signifie aussi avoir accès à la justice (pouvoir faire valoir ses droits devant les tribunaux). Lisez le [rapport de synthèse du bureau du défenseur fédéral du logement sur la sécurité d'occupation](#).

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap bénéficient d'une meilleure sécurité d'occupation (elles sont protégées contre l'expulsion de leur domicile).
- **Sources du droit international** :
 - [Article 13](#) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies – Accès à la justice
 - [Commentaire général des Nations Unies sur les expulsions forcées](#)
 - [Principes directeurs des Nations Unies sur la sécurité d'occupation des populations urbaines pauvres](#)
 - [Lignes directrices des Nations Unies pour la mise en œuvre du droit à un logement convenable](#) – Lignes directrices sur les expulsions

Indicateurs de résultats

1. Pourcentage de personnes en situation de handicap propriétaires de leur logement et pourcentage de locataires

- **Description** : Il s'agit d'examiner le statut d'occupation des personnes (si elles sont propriétaires ou locataires de leur logement). La propriété d'un logement offre une meilleure sécurité d'occupation que la location d'un logement.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont moins susceptibles d'être propriétaires de leur logement que les personnes sans handicap.
 - En 2017, 67 % des personnes en situation de handicap étaient propriétaires de leur logement. À titre de comparaison, le taux est de 75 % pour les personnes sans handicap. En 2022, les proportions étaient de 68 % pour les personnes en situation de handicap et de 74 % pour les personnes sans handicap.
 - En 2017, 33 % des personnes en situation de handicap étaient locataires de leur logement. À titre de comparaison, le taux est de 25 % parmi les personnes sans handicap. En 2022, les proportions étaient de 32 % pour les personnes en situation de handicap et de 26 % pour les personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022)
 - L'Enquête auprès des peuples autochtones (2017) comprenait des données sur les proportions d'Autochtones en situation de handicap qui étaient des propriétaires et des locataires. Statistique Canada n'a pas publié ces données, car elles ne répondaient pas à [ses normes de qualité](#).

2. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui ont été expulsées

- **Description** : Personnes qui ont été forcées de déménager par leur propriétaire.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles d'avoir été expulsées que les personnes sans handicap. D'après les données publiées en 2021, 9 % des locataires en situation de handicap ont été expulsés au cours de leur vie. À titre de comparaison, le taux est de 5 % des locataires sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Déménagements forcés

3. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant fait l'objet d'une expulsion avant d'emménager dans un logement subventionné

- **Description** : Il s'agit des personnes qui ont été forcées de déménager par leurs anciens propriétaires avant de vivre dans un logement subventionné.
- **Résultats** : 17 % des locataires en situation de handicap ont été expulsés avant d'emménager dans un logement subventionné. À titre de comparaison, le taux est de 10 % des locataires sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Déménagements forcés

4. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant reçu un avertissement formel lorsqu'elles ont été contraintes de déménager dernièrement

- **Description** : Personnes qui ont reçu un avertissement formel de leur propriétaire avant d'être contraintes de déménager. Certaines provinces exigent que les propriétaires donnent aux locataires un avis formel d'expulsion dans certaines situations.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap ont reçu des avis formels d'expulsion presque aussi souvent que les personnes sans handicap. En 2021, 57 % des personnes en situation de handicap qui avaient été contraintes de déménager au cours de leur vie avaient reçu un avis formel d'expulsion. Cette proportion atteignait 58 % pour les personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Déménagements forcés

5. Pourcentage de personnes en situation de handicap contraintes de déménager pour des raisons économiques

- **Description** : Personnes qui ont été contraintes de déménager parce qu'elles n'avaient pas payé leur loyer ou en raison des difficultés financières causées par la pandémie de COVID-19.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles d'être contraintes de déménager pour des raisons économiques. En 2021, 11 % des personnes en situation de handicap qui ont été forcées de déménager au cours de leur vie ont déclaré que c'était pour des raisons économiques. Cette proportion atteignait 7 % pour les personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Déménagements forcés

6. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui ont été contraintes de déménager en raison de conflits avec les propriétaires, le voisinage ou d'autres résidentes ou résidents

- **Description** : Personnes qui ont été contraintes de déménager en raison d'un conflit avec leur propriétaire, leur voisinage ou d'autres résidentes et résidents. Par exemple, les conflits peuvent concerner des situations qui ont une incidence sur la sécurité et la satisfaction des personnes vivant à proximité.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles d'être forcées de déménager en raison de conflits avec des voisins, des propriétaires ou d'autres résidents. En 2021, parmi toutes les personnes qui ont été forcées de déménager au cours de leur vie, 19 % des personnes en situation de handicap ont déclaré que c'étaient à cause de ces conflits. Cette proportion atteignait 12 % pour les personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Déménagements forcés

7. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant fait l'objet d'une expulsion arbitraire

- **Description** : Personnes qui ont été forcées de déménager parce que leur propriétaire voulait utiliser la propriété lui-même, ou parce que la propriété a été vendue, démolie, transformée ou a fait l'objet de réparations importantes.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont moins susceptibles d'être victimes d'expulsions sans faute que les personnes sans handicap. En 2021, sur l'ensemble des personnes ayant été forcées de déménager au cours de leur vie, 64 % des personnes en situation de handicap ont déclaré avoir été victimes d'une expulsion sans faute. Cette proportion atteignait 75 % chez les personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Déménagements forcés

8. Pourcentage de personnes en situation de handicap estimant avoir une sécurité d'occupation

- **Description** : Il s'agit de savoir si les personnes estiment que leur occupation du logement est stable.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration



La sécurité

Les personnes en situation de handicap se sentent-elles en sécurité chez elles? Ont-elles subi de la violence ou de l'abus de la part d'une personne avec laquelle elles vivent?

La sécurité signifie être à l'abri de la violence, des abus, et des risques sanitaires à la maison. Cela signifie aussi rester en sécurité dans les situations d'urgence.

- **Objectif :** Les personnes en situation de handicap se sentent en sécurité chez elles et dans leurs communautés.
- **Sources du droit international :**
 - [Article 16](#) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies – Droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance
 - [Article 11](#) de la CDPH – Situations de risque et d'urgence

Indicateurs de résultats

1. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui se sentent en sécurité dans leur logement et leur quartier

- **Description** : Il s'agit de savoir si les personnes se sentent en sécurité lorsqu'elles quittent leur domicile. Il s'agit également de savoir si les gens sont satisfaits de la sûreté et de la sécurité de leur logement.
- **Résultats** :
 - Plusieurs personnes en situation de handicap manquent de sécurité lorsqu'elles quittent leur domicile. En 2017, 29 % des personnes en situation de handicap étaient confinées à la maison parce qu'elles ont déclaré ne pas se sentir en sécurité lorsqu'elles quittaient leur domicile. En 2022, cette proportion a chuté à 21 %.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) : Confiné à la maison
 - Les personnes en situation de handicap ont moins de chances de se sentir en sécurité chez elles que les personnes sans handicap. En 2021, 16 % des personnes en situation de handicap ne se sentaient pas en sécurité chez elles. À titre de comparaison, le taux est de 10 % parmi les personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Caractéristiques du logement

2. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant subi des violences ou du harcèlement de la part de propriétaires ou d'autres locataires

- **Description** : Personnes ayant subi des violences ou du harcèlement de la part de leur propriétaire ou d'autres locataires.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

3. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui se sont retrouvées en situation d'itinérance en raison de violences ou d'abus

- **Description** : Personnes qui ont vécu l'itinérance en raison de violences ou d'abus commis par des partenaires intimes, des aidants ou des membres de la famille. Cela comprend des personnes qui ont vécu l'itinérance cachée. C'est le cas lorsqu'une personne vit temporairement avec quelqu'un d'autre, mais n'a pas de logement à long terme.
- **Résultats** :
 - Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre l'itinérance à cause de la violence ou de la maltraitance. En 2018, 53 % des personnes en situation de handicap qui ont vécu l'itinérance au cours de leur vie ont déclaré que c'était à cause de la violence. La proportion atteignait 36 % parmi les personnes sans handicap.
 - Les statistiques sont encore plus élevées pour les femmes en situation de handicap. Parmi les femmes qui ont vécu l'itinérance au cours de leur vie, 63 % des femmes en situation de handicap ont déclaré que c'était à cause de la violence. À titre de comparaison, le taux est de 54 % chez les femmes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (2018) : Itinérance
 - L'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (2019) comprenait également des données sur cette question. Statistique Canada n'a pas publié ces données, car elles ne répondaient pas à [ses normes de qualité](#).

4. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant subi des violences ou des abus alors qu'elles étaient en situation d'itinérance

- **Description** : Personnes qui ont subi des violences ou des abus alors qu'elles étaient en situation d'itinérance
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

5. Taux d'exposition aux risques sanitaires des personnes vivant en établissement institutionnel

- **Description** : Il s'agit de déterminer si les personnes vivant en établissement institutionnel sont exposées à des risques sanitaires plus importants que la population générale. Par exemple, il peut s'agir de risques sanitaires liés à la COVID-19.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte des données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration



L'habitabilité

Est-ce que les personnes en situation de handicap ont des logements assez grands pour répondre à leurs besoins? Leurs logements sont-ils en bon état? Sont-ils exempts d'insectes et de moisissures?

Un logement habitable signifie un logement suffisamment grand, correctement entretenu, et exempt de risques pour la santé comme les insectes et la moisissure.

- **Objectif :** Les personnes en situation de handicap peuvent accéder à des logements suffisamment grands pour répondre à leurs besoins, et en bon état.
- **Sources du droit international :**
 - [Observation générale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable](#) (Le document en français se trouve sur une page en anglais seulement.)

Indicateurs de résultats

1. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui se sentent satisfaites de l'espace disponible dans leur logement

- **Description :** Il s'agit des ménages qui estiment ne pas avoir assez de chambres à coucher et d'espace dans leur logement.
- **Résultats :** Les personnes en situation de handicap sont moins satisfaites de l'espace dans leur logement. En 2021, 26 % des personnes en situation de handicap n'étaient pas satisfaites de l'espace dans leur logement. À titre de comparaison, le taux est de 20 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données :** Enquête canadienne sur le logement (2021) : Satisfaction à l'égard du logement

2. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant dans des logements surpeuplés

- **Description** : Il s'agit des personnes dont le logement est surpeuplé, c'est-à-dire quand le logement n'est pas de « taille convenable ». Les logements sont surpeuplés s'ils n'ont pas assez de chambres pour la taille et la composition des ménages. Cette mesure est basée sur [la norme nationale d'occupation](#).
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont moins susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés.
 - En 2017, 10 % des locataires en situation de handicap vivaient dans des logements surpeuplés. À titre de comparaison, le taux est de 17 % de locataires sans handicap.
 - **Sources des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017) : Taille convenable du logement
 - En 2019, 11 % des locataires en situation de handicap vivaient dans des logements surpeuplés. À titre de comparaison, le taux est de 17 % pour les locataires sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le revenu (2019) : Taille convenable du logement
 - **Note** : L'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) et l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) choisissent leurs répondants de manières différentes. Ainsi, les données entre ces deux enquêtes ne devraient pas être comparées.
 - En 2022, 10 % des locataires en situation de handicap vivaient dans des logements surpeuplés. À titre de comparaison, le taux est de 19 % pour les locataires sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2022) : Taille convenable du logement
 - Des Autochtones en situation de handicap vivent dans des logements surpeuplés. En 2017, 24 % des personnes autochtones en situation de handicap n'étaient pas satisfaites de leur logement en raison du surpeuplement. La proportion atteignait 29 % pour les Autochtones sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement

3. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant eu des problèmes de moisissures dans leur logement

- **Description** : Il s'agit des ménages qui ont eu, au cours des douze (12) derniers mois, une grande zone de moisissure dans leur maison.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de moisissures à la maison.
 - En 2021, 1 % des personnes en situation de handicap avaient des problèmes de moisissures. À titre de comparaison, le taux est de 0,2 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Problèmes liés au logement
 - En 2017, 15 % des Autochtones en situation de handicap ont eu des problèmes de moisissures. À titre de comparaison, le taux est de 14 % des Autochtones sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement

4. Pourcentage de personnes en situation de handicap dont le logement est infesté par des insectes ou animaux nuisibles

- **Description** : Il s'agit des ménages qui ont eu des infestations d'insectes ou d'animaux nuisibles (comme les punaises ou les souris) au cours des douze (12) derniers mois.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles d'avoir des infestations d'insectes ou d'animaux nuisibles à la maison que les personnes sans handicap.
 - En 2021, 18 % des personnes en situation de handicap avaient des infestations d'insectes ou d'animaux nuisibles. À titre de comparaison, le taux est de 11 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Problèmes liés au logement
 - En 2017, 16 % des Autochtones en situation de handicap avaient des infestations d'insectes ou d'animaux nuisibles. À titre de comparaison, le taux est de 7 % des Autochtones sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement

5. Pourcentage de personnes en situation de handicap dont des logements nécessitant des réparations mineures

- **Description** : Il s'agit des ménages où il y a des carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre dans des logements nécessitant des réparations mineures que les personnes sans handicap.
 - En 2021, 28 % des personnes en situation de handicap vivaient dans des logements nécessitant des réparations mineures. À titre de comparaison, le taux est de 20 % parmi les personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Caractéristiques des logements et mode d'occupation
 - L'Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) contenait également des données sur cette question, mais nous n'avons pas accès à ces données.
 - En 2017, 31 % des Autochtones en situation de handicap vivaient dans des logements nécessitant des réparations mineures. À titre de comparaison, le taux est de 26 % parmi les Autochtones sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement

6. Pourcentage de personnes en situation de handicap dans des logements nécessitant des réparations majeures

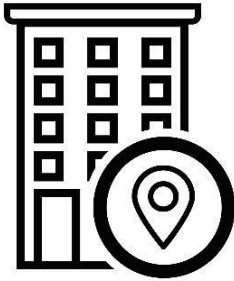
- **Description** : Il s'agit des ménages vivant dans des logements dont la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, ou dont les problèmes structurels nécessitent des réparations à la charpente des murs, des planchers, ou des plafonds.
- **Résultats** : Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre dans des logements nécessitant des réparations majeures que les personnes sans handicap.
 - En 2017, 10 % des personnes en situation de handicap vivaient dans des maisons nécessitant des réparations majeures. À titre de comparaison, le taux est de 5 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017)
 - En 2021, 11 % des personnes en situation de handicap vivaient dans des maisons nécessitant des réparations majeures. À titre de comparaison, le taux est de 5 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Caractéristiques des logements et mode d'occupation
 - En 2022, 9 % des personnes en situation de handicap vivaient dans des maisons nécessitant des réparations majeures. À titre de comparaison, le taux est de 5 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2022)
 - Les Autochtones en situation de handicap sont également plus susceptibles de vivre dans des logements nécessitant des réparations importantes que les Autochtones sans handicap. En 2017, 15 % des Autochtones en situation de handicap vivaient dans des logements nécessitant des réparations importantes. À titre de comparaison, la proportion n'était que de 8 % parmi les Autochtones sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement

7. Pourcentage de locataires handicapés qui ont dû payer pour les réparations de leur logement et la lutte contre les insectes ou animaux nuisibles

- **Description** : Cette étude porte sur les locataires qui ont dû payer eux-mêmes les réparations de leur logement et la lutte contre les insectes ou animaux nuisibles. Comme les propriétaires doivent veiller à ce que leurs biens locatifs soient conformes aux normes de santé et de sécurité, il leur incombe généralement de payer les réparations et la lutte contre les parasites.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration



L'emplacement

Est-ce que les personnes handicapées sont satisfaites de leur quartier? Vivent-elles à proximité de leur lieu de travail et des services dont elles ont besoin?

L'emplacement des logements des personnes peut donc avoir un impact sur la santé et la sécurité des personnes. L'emplacement des logements peut avoir un impact sur leur accès aux services, tels que les transports, les soins de santé, la garde d'enfants, et l'éducation. Certains quartiers sont plus pollués et plus touchés par le changement climatique.

- **Objectif :** Les personnes en situation de handicap peuvent accéder à un logement à proximité de leur lieu de travail et aux services dont elles ont besoin. Elles peuvent vivre dans des quartiers sans pollution et sans risques pour leur santé.
- **Sources du droit international :**
 - [Observation générale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable](#) (Le document en français se trouve sur une page en anglais seulement.)

Indicateurs de résultats

1. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui ne vivent pas à proximité des services et équipements collectifs

- **Description** : Il s'agit des personnes qui ne vivent pas à proximité des services gouvernementaux, les parcs et les bibliothèques.
- **Résultats** : De nombreuses personnes en situation de handicap ont des difficultés à accéder aux services gouvernementaux en raison de leur lieu de résidence et parce que les transports ne sont pas accessibles.
 - En 2017, 14 % des personnes en situation de handicap n'ont pas pu accéder aux services gouvernementaux pour ces raisons.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017) : Confinement chez soi et Accessibilité des services gouvernementaux;

*Cette question n'a pas été incluse dans l'Enquête canadienne sur l'incapacité en 2022. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.
 - L'Enquête canadienne sur le logement (2021) : La base de données des mesures de proximité contient également des données sur les parcs et les bibliothèques, mais nous ne pouvons pas accéder à cette base de données pour l'instant.

2. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant à proximité d'écoles et de services de garde d'enfants

- **Description** : Il s'agit des ménages qui vivent à proximité des écoles primaires et secondaires et des services de garde d'enfants.
- **Résultats** : Pas disponibles. L'Enquête canadienne sur le logement (2021) : La base de données des mesures de proximité contient des informations sur cette question, mais nous ne pouvons pas accéder à cette base de données pour l'instant.

3. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant à proximité de services de santé

- **Description** : Ceci concerne les ménages qui vivent à proximité des pharmacies et des services de santé.
- **Résultats** : Pas disponibles. L'Enquête canadienne sur le logement (2021) : La base de données des mesures de proximité contient des informations sur cette question, mais nous ne pouvons pas accéder à cette base de données pour l'instant.

4. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant à proximité d'une épicerie

- **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Base de données des mesures de proximité
- **Résultats** : Pas disponibles. L'Enquête canadienne sur le logement (2021) : La base de données des mesures de proximité contient des informations sur cette question, mais nous ne pouvons pas accéder à cette base de données pour l'instant.

5. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui habitent à proximité de leur lieu de travail

- **Description** : Ceci concerne les personnes qui vivent à proximité de leur lieu de travail.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

6. Pourcentage d'installations culturelles, récréatives et sportives publiques qui sont accessibles

- **Description** : Ceci concerne les installations publiques destinées aux arts et à la culture, aux loisirs et aux sports (comme les arénas et les piscines) qui sont accessibles. Les données sont ventilées par province.
- **Résultats** : Certaines installations artistiques et culturelles publiques ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap. En 2016, 20 % des installations artistiques et culturelles n'étaient pas accessibles. En 2018, la proportion a atteint 27 %. En 2020, elle se chiffrait à 26 %.
 - **Source des données** : Enquête sur les infrastructures publiques essentielles (2016, 2018 et 2020). Le questionnaire de cette enquête contient le terme « permettent l'accessibilité » plutôt que « sont accessibles ».

7. Pourcentage de personnes en situation de handicap pouvant accéder aux transports publics

- **Description** : Il s'agit des personnes qui vivent à proximité des transports en commun. Il s'agit aussi des personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas quitter leur domicile parce que les transports publics ne sont pas accessibles.
- **Résultats** : De nombreuses personnes en situation de handicap ne pouvaient pas sortir de chez elles en raison des moyens de transport inaccessibles. En 2017, 18 % des personnes en situation de handicap ne pouvaient pas sortir de chez elles en raison de l'absence de transports publics adaptés. En 2022, cette proportion était tombée à 9 %.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) : Confinés à la maison

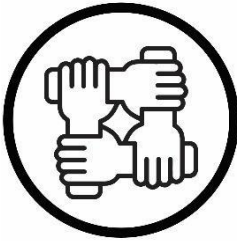
L'Enquête canadienne sur le logement (2021) : La base de données des mesures de proximité contient des informations sur cette question, mais nous ne pouvons pas accéder à cette base de données pour l'instant.

8. Pourcentage de personnes en situation de handicap satisfaites de leur quartier et communauté.

- **Description** : Il s'agit des personnes qui se sentent satisfaites de leur quartier et de leur communauté.
- **Résultats** :
 - Les personnes en situation de handicap sont moins satisfaites de leur quartier que les personnes sans handicap. En 2021, 86 % des personnes en situation de handicap étaient satisfaites de leur quartier. À titre de comparaison, le taux est de 91 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Satisfaction du quartier et satisfaction de la communauté
 - Les personnes en situation de handicap sont moins susceptibles de se sentir membres de leur communauté que les personnes sans handicap. En 2021, 66 % des personnes en situation de handicap avaient le sentiment de faire partie de leur communauté, contre 81 % des personnes sans handicap.
 - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Satisfaction du quartier et satisfaction de la communauté

Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration



Le respect du milieu culturel

Les personnes en situation de handicap ont-elles des logements qui tiennent compte de leurs identités culturelles?

La conception des logements peut avoir des conséquences sur la capacité des gens à maintenir leurs pratiques et traditions culturelles. Par exemple, la conception peut avoir des conséquences sur la façon dont les gens cuisinent et conservent la nourriture. Elle peut avoir des conséquences sur la façon dont les gens organisent des cérémonies et développent leurs langues. Elle peut également avoir des conséquences sur l'accès des personnes aux soutiens communautaires, aux services de garde d'enfants, et aux soins pour les personnes âgées.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap peuvent accéder à un logement qui leur permet d'exprimer leurs identités culturelles.
- **Sources du droit international** :
 - [Observation générale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable](#) (Le document en français se trouve sur une page en anglais seulement.)
 - [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (DNUDPA)

Indicateurs de résultats

1. Pourcentage des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis handicapés qui vivent dans un logement répondant à leurs besoins culturels

- **Description** : Il s'agit de déterminer si les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis en situation de handicap ont accès à des logements qui répondent à leurs besoins culturels et facilite leurs pratiques culturelles. Par exemple, [les Inuits du Labrador ont informé la défenseure fédérale du logement](#) qu'il existe des logements qui ne sont pas adaptés à leurs pratiques culturelles, telles que la chasse et la pêche.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

2. Pourcentage de personnes en situation de handicap racisées vivant dans un logement qui répond à leurs besoins culturels

- **Description** : Il s'agit de savoir si les personnes en situation de handicap racisées estiment que leur logement répond à leurs besoins culturels.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

3. Pourcentage de nouveaux arrivants en situation de handicap qui vivent dans un logement répondant à leurs besoins culturels

- **Description** : Il s'agit de savoir si les nouveaux arrivants en situation de handicap estiment que leur logement répond à leurs besoins culturels.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

4. Pourcentage de personnes sourdes vivant dans un logement qui répond à leurs besoins culturels

- **Description** : Il s'agit de savoir si les personnes sourdes estiment que leur logement répond à leurs besoins culturels.
- **Résultats** : Pas disponibles. Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration

Prochaines étapes

Nous continuerons de surveiller le droit au logement des personnes en situation de handicap au Canada. Nous partagerons les renseignements que nous recueillons et nos résultats. Nous formulerons des recommandations pour améliorer les conditions de logement des personnes en situation de handicap.